Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20260924-2026_C_171-DE

- EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS - CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° : 2026-C-171 **Séance du 24 septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre, le Conseil communautaire s'est réuni à la salle intergénérationnelle de Baguer-Pican, sous la Présidence de Louis THEBAULT, 1er Vice-Président, le Président étant empêché.

Etaient présents : Charlotte GREGOIRE - Samuel CANTO – Jean-Marie GAZENGEL - Véronique BOSSARD-SANGUY - Odile JOUQUAN - Jérôme DOLBOIS - Paul SALARDAINE (Dol de Bretagne) - Marilyne TRECAN - Héloïse MORIN (Pleine-Fougères) - Olivier BOURDAIS - Sylvie COMMEREUC - Gilles LEBRET (Baguer-Morvan) - Sylvie DUGUEPEROUX - David GUILLOUX - Eliane MASSON (Baguer-Pican) - Sylvie RAMÉ-PRUNAUX (Epiniac) - Sylvie FIZELIER (Roz-Landrieux) - Frédéric LE GRAND - Bénédicte FLAUX (Cherrueix) - Etienne VIDON - Estelle LINET (Mont-Dol) - Christine FAUVEL - David VIGOUR (La Boussac) - Jean-François GOBICHON (Saint-Broladre) - Carole CERVEAU - Arnaud VETTIER (Le Vivier-sur-Mer) - Philippe PERENNES - Claudie MAÇON (Roz-sur-Couesnon) – Eric HAMEL (Sougeal) – René TRELLU (Sains) - Louis LEPORT (Saint-Marcan) – André DAVY (Broualan) – Jean-Pierre HERY (Saint-Georges-de-Gréhaigne) – Gérard DUFEU (Vieux-Viel)

Etaient excusés : François MAINSARD (procuration à Louis THEBAULT) - Françoise MOUCHEL (procuration à Charlotte GREGOIRE) - Emmanuelle DE BEAUCORPS (procuration à Jérôme DOLBOIS)– Janine LEJANVRE (suppléant indisponible, procuration à André DAVY) - Thierry BOURGEAULT (procuration à Sylvie RAMÉ-PRUNAUX) - Axel ROUSSEL (procuration à Héloïse MORIN)

Secrétaire de séance : André DAVY

Convocation en date du 16 septembre 2026

Pôle Ressources - Service Ressources Humaines - Création d'un emploi permanent portant Responsable du Pôle Enfance & Citoyenneté / 4.1 Personnel titulaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU l'arrêté préfectoral en date du 04 décembre 2024, portant modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel,
VU la délibération du Conseil communautaire n°2026-C-159 en date du 25 juin 2026 portant dernière modification du tableau des effectifs et des organigrammes des services et des postes éligibles au télétravail,

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article L313-1 du CGFP, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,
CONSIDÉRANT qu'en 2021, dans le contexte de l'après-fusion, l'organisation du Pôle Enfance et Citoyenneté avait conduit à mutualiser la responsabilité du pôle avec le poste de Directrice Générale Adjointe (DGA) et à renforcer l'encadrement intermédiaire par la création de responsabilités de service,
CONSIDÉRANT que, depuis 2021, le périmètre d'intervention, les missions et les effectifs du Pôle Enfance et Citoyenneté ont significativement évolué, avec notamment le renforcement de plusieurs secteurs d'activité et le développement de nouvelles missions en matière de jeunesse, de parentalité et de vie associative, portant le nombre d'agents permanents à encadrer de 18,8 en 2021 à 28 en 2026,
CONSIDÉRANT que cette évolution entraîne une augmentation significative de la charge d'encadrement et de pilotage du pôle, tandis que la responsabilité de plusieurs secteurs relève directement de la DGA,
CONSIDÉRANT que, dans ce nouveau contexte, la mutualisation de la fonction de Responsable du Pôle Enfance et Citoyenneté avec celle de DGA n'apparaît plus adaptée et qu'il convient de renforcer et de clarifier l'organisation managériale du pôle,
CONSIDÉRANT que la création d'un emploi permanent de Responsable du Pôle Enfance et Citoyenneté permettra de disposer d'un encadrement dédié, en proximité des équipes, et d'assurer le pilotage opérationnel et stratégique des politiques relevant du pôle,

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20260924-2026_C_171-DE

CONSIDÉRANT que cette évolution permettra également à la DGA de se consacrer pleinement à ses missions de direction générale, au pilotage stratégique et à la conduite des projets transversaux de la collectivité,
CONSIDÉRANT que cette réorganisation vise ainsi à mettre en adéquation les moyens d'encadrement avec l'évolution du périmètre et des missions du Pôle Enfance et Citoyenneté, tout en garantissant la continuité et la qualité du service public,
CONSIDÉRANT que cette réorganisation entraîne la création d'un emploi, portant à 4 ETP les fonctions d'encadrement du Pôle Enfance et Citoyenneté, soit 1 cadre A et 3 cadres B, pour 28 agents permanents à encadrer,
CONSIDERANT que cet emploi, classé en catégorie A de la filière administrative au grade d'attaché territorial, pourra être pourvu par un fonctionnaire, ou, à défaut, par un contractuel de catégorie A,
CONSIDERANT que la rémunération sera calculée selon la grille indiciaire du grade, en tenant compte, notamment des fonctions, qualifications et expériences,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 15 septembre 2026,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le 1er Vice- Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
A 40 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION
DECIDE

- **DE CREER** un emploi permanent à temps complet de responsable du Pôle Enfance et Citoyenneté, relevant du grade d'attaché territorial, à compter du 1er octobre 2026,
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence,
- **DE PROCEDER** au recrutement sur le poste créé par voie statuaire, et à défaut par voie contractuelle,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Date de publication, le 25 septembre 2026,
Certifié exact,

Le Secrétaire de séance
André DAVY

Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Dol de Bretagne, le 25 septembre 2026,

Pour Le Président empêché,
Le 1er Vice-Président,
Louis THEBAULT

COMMUNAUTE DE COMMUNES Baie du Mont St-Michel